

Etréchy le 29 janvier 2023.

Conseil communautaire du 31 janvier 2023. Relevé des décisions du Président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Décision n° 81/2022 portant approbation d'une convention pour l'accueil des enfants scolarisés dans une Unité Localisée d'Inclusion au service de restauration de la commune d'Egly.

Question : sans commentaire.

Décision n° 83/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur des travaux de restauration écologique de la zone humide des Hautes Prasles, située à Etréchy, à la société Soins Modernes des Arbres (SMDA) pour un montant de 14.360 euros HT.

Question : pouvez-vous nous en dire plus considérant la méthode «écologique» utilisée ? De plus, considérant que notre territoire dispose de beaucoup d'entreprises paysagères, ne devons-nous pas privilégier (ou au moins leur demander des devis, si cela n'a pas déjà été fait) ces dernières en mettant en place un cahier des charges spécifique si besoin ?

Décision n° 96/2022 portant signature d'une convention pour l'accueil d'enfants scolarisés dans une Unité Localisée d'Inclusion au service de restauration de la commune de St Vrain.

Question : sans commentaire.

Décision n° 97/2022 portant attribution du lot n° 1 « Machines ou appareils électroménagers domestiques » de l'accord-cadre à bons de commande n° 2022-AO-FCS-007 portant sur la fourniture et l'installation d'équipement d'électroménager domestique, semi-professionnel et professionnel, à la société Pont d'Issy Industriel Roussely 2.

Question : pouvez-vous nous faire connaître l'ensemble du bon de commande (cela vous évitera peut-être d'autres questions à l'avenir) ?

Décision n° 98/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur l'organisation de la cérémonie des 91 d'Or le 1er décembre 2022, au Mouvement des Entreprises de France Essonne (MEDEF 91) pour un montant de 3.000 € TTC.

Question : qu'est ce que cela nous apporte ? Avons-nous eu un retour d'expérience de la part de SériePub, de la Brasserie de Janville (si toutefois, elles en ont besoin) ... C'est tout de même la subvention maximum de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Décision n° 99/2022 portant approbation d'un protocole d'accord transactionnel au titre de la prise en charge des frais de chirurgie dentaire non-couverts par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les organismes d'assurance à la suite d'un accident dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Question : que s'est-il passé ? Que couvre ce protocole d'accord ?

Décision n° 100/2022 portant attribution du lot n° 1 «Fourniture de matériels de bureau» de l'accord-cadre à bons de commande n° 2022-AO-FCS-002 portant sur la fourniture et la livraison de fournitures administratives, à la société NV BURO

Question : sans commentaire.

Décision n°101/2022 portant attribution du lot n° 3 «Fourniture de cartouches d'encre et toner» de l'accord-cadre à bons de commande n° 2022-AO-FCS-002 portant sur la fourniture et la livraison de fournitures administratives, à la société MEDIAOCTETS.

Question : sans commentaire.

Décision n° 102/2022 portant attribution du lot n° 4 «Fourniture de matériels de loisirs créatifs» de l'accord-cadre à bons de commande n° 2022-AO-FCS-002 portant sur la fourniture et la livraison de fournitures administratives, à la société NV BURO.

Question : sans commentaire.

Décision n° 103/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur l'intervention d'un artiste musicien pour 30 séances d'ateliers de percussions, sur la période du 8 septembre 2022 au 30 juin 2023, à l'association DJELIMANDI pour un montant de 2.250 €.

Question : dans quel cadre va ou vont-ils agir ? Conservatoire, écoles...nous n'avons pas, bien sûr, l'équivalent sur notre territoire communautaire ?

Décision n° 01/2023 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de restauration collective à la société AGENCE DECLIC pour un montant de 26.200 € HT.

Question : s'agit-il du cabinet de conseil et de formation en RSE ? Se quoi s'agit-il précisément ?

Décision n° 02/2023 en cours... (N.B. : merci, c'est plus clair ainsi).

Décision n° 03/2023 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur des prestations de lavage des véhicules de service à l'Etablissement d'Accueil non Médicalisé (EANM) Hurepoix Multiservices pour un montant minimum de 15 € et maximum de 20.000 € sur une période d'un an renouvelable 3 fois.

Question : nous n'avons pas, bien sûr, l'équivalent sur notre territoire ? La fourchette de prix étant large, de combien de véhicules dispose la CC ?

Décision n° 04/2023 portant approbation d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gracieux de la salle multimédia de l'école maternelle Fontaine St Lubin à Boissy sous St Yon et de sa réserve attenante pour les besoins du service Petite Enfance.

Question : sans commentaire.

Fanny Mezaguer./.